

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Etaient présents :

M. Yves POTHET, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, Mme Sylvaine DESPREZ, M. Jérôme FERRE, Mme Yvette PICARD, M. Christian BOUCHER, Mme Véronique LINTE, Mme Katia MESNARD, M. Arnaud HASLE, Mme Nathalie MORAND, M. Julien DEBOUZY, M. Arnaud NEVEU, M. Janick SOUPIRON.

Excusée et a donné pouvoir :

M. MARION Philippe à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
Mme DELAVEAU Françoise à M. SOUPIRON Janick

Secrétaire de Séance : Mme LINTE Véronique

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Madame CLEMENT-LACAILLE Nicole fait remarquer qu'elle n'a pas tenu les propos qui lui ont attribués sur les Rythmes scolaires, à savoir « *Madame CLEMENT indique que les représentants des parents d'élèves et les enseignants ont préféré sacrifier les activités périscolaires au « bien être » selon eux de l'enfant* ». Après vérification il s'avère que ces propos ont été tenus par M. FERRE.

Le Compte rendu est approuvé

II - CREATION DE POSTES POUR LES PERSONNELS APRES REPRISE DE L'ACTIVITE ACCUEIL DE LOISIRS EN REGIE DIRECTE

Après avis favorable de la CTP (Commission Technique Paritaire), le Conseil Municipal à l'unanimité décide la création des postes ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014

1 - Augmentation de la quotité hebdomadaire pour un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe

Situation Actuelle	Situation nouvelle
1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^e classe à 11/35e	1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^e classe à temps complet 35/35e

Autorisation de paiement 14.5 h supplémentaires mensuelles obligatoires pour maintien de salaire.

2 - Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet 32.13/35^e

3 – Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet 30/35^e

Après avis favorable de la CTP (Commission Technique Paritaire), création du poste ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014

4 – Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet 20/35^e à titre contractuel CDD dans le cadre du transfert de personnel aux mêmes conditions que le contrat en cours jusqu'au 25 septembre 2014, puis transformation en contrat CDD adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet 20/35^e Echelle 3, 1^{er} échelon jusqu'à 31 juillet 2015

III - BAIL PRECAIRE 34 RUE CAMILLE MASSON

La commission d'attribution des logements réunie le 2 juillet 2014 propose de louer le logement situé 34 rue Camille Masson à Monsieur MOREL Hervé, pour la somme de 350 € mensuels à compter du 1^{er} août 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un logement « instituteur » loué en l'Etat à titre précaire.

Accord à l'unanimité

IV - TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif comme suit pour l'année scolaire 2014 -2015 :

Enfants : de 2.85 € à 2.90 €

Adultes : de 5.70 à 5.85 €

Le tarif adulte s'appliquera également aux accompagnants des sorties scolaires lorsque la Commune fournira le repas.

Les tarifs indiqués ci-dessus sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal

V - TARIF ACCUEIL DE LOISIRS ET GARDERIE PERISCOLAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs ci-dessous concernant l'accueil de loisirs et la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2014

GARDERIE PERISCOLAIRE LES LUNDI, MARDI, MERCREDI MATIN, JEUDI ET VENDREDI

DUREE	TARIF
DE 7 H 15 A 8 H 50	3.25 €
DE 7 H 30 A 8 H 50 DE 16 H 30 A 18 H	2.75 €
DE 8 H A 8 H 50 De 16 h 30 A 17 h 30	1,70 €
DE 8 H 30 A 8 H 50 DE 16 H 30 A 17 H	1.10 €
DE 16 H 30 A 18 H 30	3,35 €

GARDERIE PERISCOLAIRE DU MERCREDI MIDI

DUREE	TARIF
DE 12 H A 13 H	1 €

Les enfants que les parents ne seront pas venus chercher à 13 h seront confiés à l'accueil de loisirs et ne pourront être récupérés qu'à partir de 17 h. Le repas qui leur sera servi et l'après-midi d'Accueil de Loisirs sera facturé au tarif en vigueur.

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

tarifs	½ journée (sans repas ; goûter compris)	Journée (sans repas ; goûter compris)
QF 1 * jusqu'à 750 €	5,40 €	10.75 €
QF2 de 751 à 1100 €	5,90 €	11.75 €
QF3 de 1101 € et au-delà	6,40 €	12.75 €

* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

Pour la demi-journée et la journée, les enfants qui mangent à la cantine devront présenter un ticket de cantine à retirer en Mairie.

Pour les ½ journées et les journées entières les parents devront venir chercher en Mairie des cartes valables pour 5 journées ou 5 ½ journées (pas de vente à l'unité de journée ou de ½ journée possible)

Il a été demandé si les tarifs avaient été modifiés. Les tarifs journée non pas bougés. La participation pour la cantine a été séparée du tarif pour une meilleure compréhension. Le tarif demi-journée correspond à la moitié réelle de la journée. Sinon le fonctionnement global reste identique pour le moment.

Monsieur Arnaud HASLE demande pourquoi les tarifs de la Garderie périscolaire sont aussi diversifiés.

Ce système de tarification a été établi par famille rurale. La commune envisagée de simplifier cette tarification. Après renseignements auprès de la CAF, ce système de tarification va devenir la règle à partir de janvier 2015, donc il n'était pas opportun de le modifier.

Il demande également si les enfants qui fréquenteront l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi devront s'acquitter de la garderie de 12 h à 13 h. Non puisque cette garderie de 1 h a été créée pour les parents qui ne pourront pas être présents à la sortie de l'école le mercredi, mais qui ne souhaitent pas que leur enfant aille au Centre de Loisirs ou prenne le car.

VI - PARTICIPATION COMMUNE AU PROJET D'ECOLE SUR LE THEME DU CIRQUE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter une participation au projet d'école 2014-2015 sur le thème du cirque à hauteur de 2 000 € étant entendu qu'aucune autre sortie scolaire, ou fête ne sera financée par la Commune au cours de l'année scolaire 2014-2015 « transport » compris, hormis le car communal pour la piscine ou la patinoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions décide de verser une participation à hauteur de 2 000 € pour le projet d'Ecole sur le thème du « Cirque » Aucune autre sortie scolaire ou fête ne sera financée par la Commune hormis le car communal pour la piscine ou la patinoire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire indique que l'UNRPA organise un repas le 27 juillet 2014 au stade au lieu du 20 juillet comme indiqué sur le bulletin.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la sous-préfecture concernant une décision du Tribunal administratif d'Orléans qui s'est prononcé sur l'éligibilité de Madame DELAVEAU à la suite du recours intenté par Monsieur le préfet de Loir-et-Cher à l'issue des élections municipales du 23 mars 2014.
Il informe que la Commune n'avait pas été avertie de ce recours, et qu'il est susceptible d'appel.
Monsieur Robert FOUCHER sera nommé Conseiller Municipal si aucun recours n'est intenté par Madame DELAVEAU ou si celui-ci n'aboutit pas.
- Madame DESPREZ informe le Conseil Municipal du concours de pêche du 20 juillet 2014 à partir de 6 h 45 à l'étang communal.

La séance est levée à 21 h